



# LETTRE AUX ACTIONNAIRES

## Augmentation de capital avec maintien du DPS ouverte au public



**Michel Finance**  
Président du  
Conseil d'Administration



**Sébastien Ladet**  
Directeur Général

### Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'introduction en Bourse d'Affluent Medical a marqué une étape importante dans la vie de notre entreprise. Grâce à votre soutien, nous avons pu mettre en œuvre notre feuille de route sur nos différentes études cliniques en vue de la commercialisation de dispositifs médicaux très innovants dans les domaines de l'urologie et de la cardiologie fonctionnelle.

Au cours de l'année écoulée et malgré un environnement affecté par la pandémie, nous avons réussi à maîtriser les délais de recrutement de nouveaux patients pour poursuivre notre dynamique de développement.

Ainsi, nous avons enregistré un premier succès en septembre 2021 dans un centre en Italie avec l'ajustement de l'anneau mitral **Kalios™** sur un patient atteint d'une récurrence post-opératoire d'insuffisance mitrale sévère à 11 mois après implantation. Post ajustement, le patient, sous suivi médical programmé, n'a plus de limitation de ses activités ordinaires.

Nous venons d'annoncer d'excellents résultats intermédiaires de l'étude pivot **Optimize II** en termes de sécurité et d'efficacité pour ce même dispositif, avec le traitement de 16 patients.

Ces résultats ont été présentés dans le cadre du Congrès ISMICS en juin et au Congrès C3 Cardiovascular Medicine en juillet.

**Notre objectif est de finaliser en première partie de l'année 2023 le recrutement de patients dans le cadre de l'étude en cours pour envisager un dépôt de dossier de marquage CE en 2024 suivi du lancement commercial en Europe.**

L'étude **Minerva** sur le dispositif médical **Epygon**, la seule bioprothèse cardiaque physiologique, mimant la valve native et les flux sanguins, prévoit le recrutement d'une quinzaine de patients. Elle devrait être suivie d'une étude pivotale en Europe et aux États-Unis démarrant au plus tôt à la fin 2023 en vue d'un dépôt de dossier de marquage CE en 2026/2027. Un premier patient devrait être implanté d'ici à la fin de l'année. Le dépôt d'une demande à la FDA de **Breakthrough Therapy Designation** est envisagé dans les 6 mois à venir.

Enfin, dans le cadre de l'étude **Dry**, pour le dispositif médical **Artus** dans le traitement de l'incontinence urinaire, nous envisageons le recrutement des premiers patients en 2023 dans le cadre d'une étude pilote/ pivotale chez l'homme puis le lancement d'une étude pivotale chez la femme. Le dépôt du dossier de marquage CE devrait intervenir en fin 2024, suivi du lancement commercial en Europe. Aux États-Unis, le dépôt d'une demande à la FDA de **Breakthrough Therapy Designation** est envisagé dans les 6 mois à venir.

C'est dans ce contexte opérationnel favorable que nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital avec maintien du DPS avec la volonté de vous associer à cette accélération dans l'exécution de notre stratégie.

Ouverte à tous, cette levée de fonds d'un montant maximum de 6,29 millions d'euros vous donne l'opportunité d'acquérir de nouveaux titres de la Société avec une décote de 22,67% par rapport au cours de clôture du 25 août 2022 (3,00 €), et une décote de 25,12% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des 20 séances de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration (3,10 €).

Nous sommes également heureux de pouvoir vous annoncer l'engagement de notre actionnaire historique, **Truffle Capital**, pour accompagner cette opération pour un montant de 3,8 M€. Sa mobilisation est un signe de confiance dans la réussite de notre projet au service de millions de patients dans l'attente de nouvelles solutions thérapeutiques.

En tant qu'actionnaires, vous bénéficiez pour chaque action détenue d'un droit préférentiel de souscription (DPS). Ces droits vous permettent de souscrire aux actions nouvelles pour un prix de 2,32 euros par action à raison de 10 actions nouvelles pour 67 actions anciennes détenues.

Nous espérons ainsi vous proposer une opération attractive, qui vous donne la possibilité de vous associer pleinement à notre ambition de devenir un acteur de référence dans le domaine de la MedTech. Toute l'équipe d'Affluent Medical vous remercie très sincèrement pour votre confiance et votre soutien.

Toute l'information  
sur l'opération

<https://augmentationdecapital.affluentmedical.com/>  
**07 80 91 72 78**

# Les modalités de l'offre

- L'émission est réalisée à raison de 10 actions nouvelles pour 67 actions anciennes.
- À ce titre, chaque action existante donne droit à 1 DPS (« Droit Préférentiel de Souscription »).
- L'exercice de 67 DPS permet de souscrire 10 actions nouvelles Affluent Medical au prix unitaire de 2,32 €.



**10 actions nouvelles**  
Affluent Medical

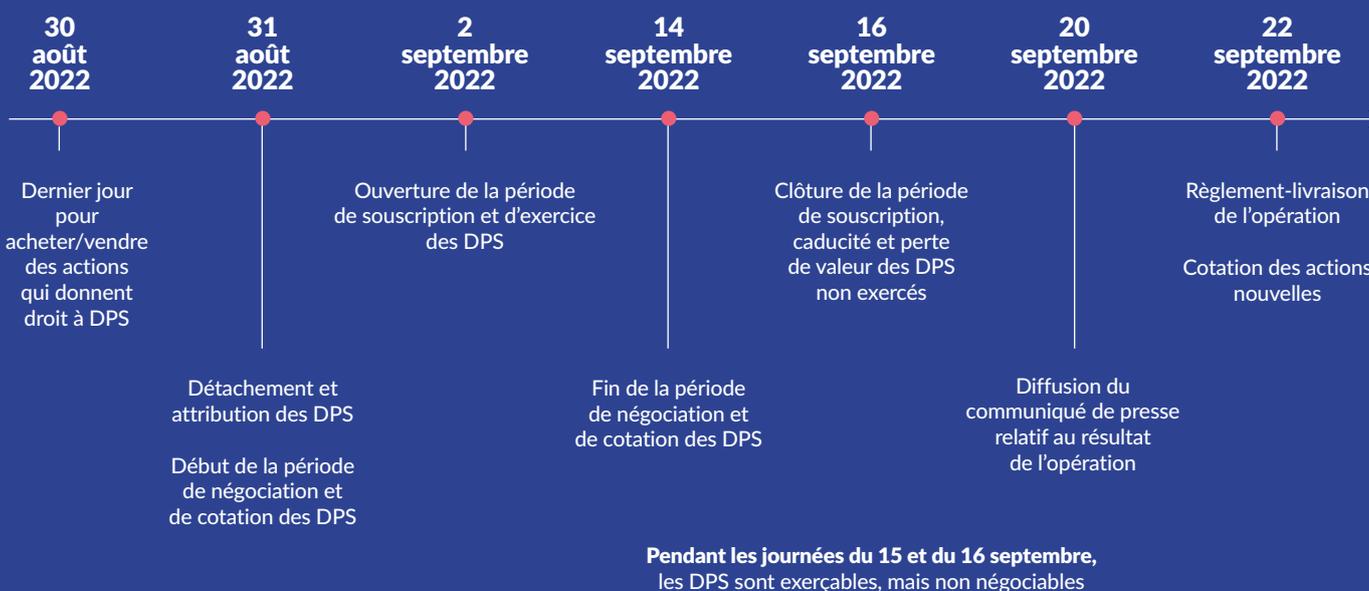


au prix unitaire  
de **2,32 €**



pour  
**67 DPS exercés**

## Calendrier indicatif de l'opération



## IMPORTANT

- Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de souscription, contactez dans les meilleurs délais votre intermédiaire financier ou, si vos actions sont au nominatif pur, CACEIS CORPORATE TRUST, gestionnaire du registre nominatif pour le compte d'Affluent Medical.
- À l'issue de la séance de bourse du 16 septembre, les DPS non exercés perdront toute valeur. Pour protéger votre patrimoine, vous devez soit les exercer, soit les vendre sur le marché pendant leur période de cotation. Les ordres hors délai ne seront pas pris en compte. Selon votre situation, veuillez-vous rapprocher de votre intermédiaire financier ou de CACEIS CORPORATE TRUST pour connaître les délais qui vous sont applicables.
- La vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières et aux frais d'intermédiaires financiers.

# Votre participation à l'opération en tant qu'actionnaire d'Affluent Medical

## 1 - Détachement du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)

Chaque action Affluent Medical inscrite sur votre compte-titres le 30 août, veille de la date de détachement du DPS, vous donne droit à un DPS. Le détachement du DPS le 31 août entraîne un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action Affluent Medical correspondant à la valeur du DPS détaché. Votre patrimoine reste identique à l'issue du détachement du DPS (le 31 août), étant désormais constitué de vos actions Affluent Medical sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

## 2 - Vos choix possibles (sous réserve d'éligibilité de l'offre dans le pays de résidence)

### JE PARTICIPE à l'augmentation de capital

#### Choix 1

Suivi total – exercice de tous mes DPS

J'exerce tous mes DPS pour souscrire à titre irréductible des actions nouvelles au prix de 2,32 € par action

➔ Je suis assuré d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés.

Je peux également souscrire à titre libre davantage d'actions nouvelles, sans garantie quant au nombre d'actions nouvelles qui me sera alloué (ordre dit « à titre réductible »).

#### Choix 2

Suivi partiel – exercice d'une partie de mes DPS

J'exerce une partie de mes DPS et je vends mes DPS non exercés sur le marché durant la période de cotation des DPS. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital\*.

### JE NE PARTICIPE PAS à l'augmentation de capital

#### Choix 3

Pas de suivi et vente de la totalité de vos DPS

Je vends la totalité de mes DPS sur le marché. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital\*.

Je n'oublie pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

#### Choix 4

Pas de participation à l'opération ni de vente de vos DPS

Je ne participe pas et ne vend pas mes DPS. La caducité des DPS à l'issue de la période de souscription entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire.

## 3 - Transmission de vos instructions

La date limite pour acheter ou vendre les DPS est fixée au 14 septembre. La date limite pour exercer vos DPS est fixée au 16 septembre. Cependant, soyez attentifs aux délais (date et heure limites) demandés par votre intermédiaire financier : ces délais varient d'un intermédiaire à l'autre.

**Attention :** Prenez aussi en compte le délai d'acheminement pour les ordres transmis par voie postale. Seule la date de réception des ordres est prise en compte.

### Exemple pour un actionnaire détenant 100 actions et choisissant de participer à l'opération à hauteur de ses droits

- 100 DPS détenus
- Exercice de 67 DPS permettant la souscription de 10 actions nouvelles au prix unitaire de 2,32 €
  - ➔ Prix de souscription =  $10 \times 2,32 = 23,20$  €
- Vente des 33 DPS excédentaires non exercés

\* Dans l'hypothèse où le DPS est cédé à sa valeur théorique.

# Ce qu'il faut retenir

## 1 action donne droit à 1 DPS (Droit Préférentiel de Souscription)

L'exercice de 67 DPS permet de souscrire 10 actions nouvelles au prix unitaire de 2,32 €

Si je participe		Si je ne participe pas	
Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4
J'exerce tous mes DPS (attribués et/ou acquis) et je souscris des actions nouvelles au prix unitaire de 2,32 €.	Je n'exerce qu'une partie de mes DPS et je cède le solde <sup>(1)</sup> .	Je vends mes DPS et dispose du produit de la vente.	Je ne fais rien et perds la valeur de mes DPS.

### Je dois exprimer mon choix :

Date limite pour négocier les DPS : **le 14 septembre 2022<sup>(2)</sup>**

Date limite d'exercice des DPS pour souscrire à l'opération : **le 16 septembre 2022<sup>(2)</sup>**

(1) Hors prise en compte de l'impact fiscal de la cession des DPS et des éventuels frais des intermédiaires financiers et décalages de trésorerie.

(2) Délai à vérifier auprès de votre intermédiaire financier.

#### Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société AFFLUENT MEDICAL ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société AFFLUENT MEDICAL peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société AFFLUENT MEDICAL n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société AFFLUENT MEDICAL d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent document ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société AFFLUENT MEDICAL n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société AFFLUENT MEDICAL n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

La diffusion du présent document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

## S'abonner aux prochaines lettres aux actionnaires d'Affluent Medical :

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre aux actionnaires d'Affluent Medical par courrier mais par email, transmettez dès à présent votre demande par email à

**[affluentmedical@actifn.fr](mailto:affluentmedical@actifn.fr)**

avec en objet « Inscription lettre aux actionnaires numérique »